GROUPEMENTS JEUNES

Etape 1:
Contacter son District pour informer de la volonté de créer le groupement ou le modifier

Etape 2 : Organiser une réunion de comité ou bureau **dans chaque club pour valider l'adhésion au Groupement**

Etape 3 : Transmettre la demande officielle au District contenant :
-Convention complétée et signée
-Délibération des comités

Etape 4 : Officialisation de la Ligue qui transmet un numéro d'affiliation et des codes Footclubs permettant l'inscription aux compétitions

Etape 5 : A l'issue de la convention ou lors d'une modification, envoyer la convention complétée et signée au District avant le 1er juillet

1 2 3 4 5